

**RAPPORT**

Les étudiants et les professeurs ont trouvé les sujets intéressants, dans l'esprit de l'épreuve, recouvrant les trois dimensions du programme (histoire, économie, sociologie). Ces sujets exigeaient rigueur dans les définitions de concepts, mobilisation de connaissances et des qualités d'analyse. Les deux sujets sont apparus, aux yeux des correcteurs, suffisamment discriminants pour distinguer les candidats.

Le choix des candidats a été un peu déséquilibré puisque le second sujet a été sélectionné par les deux tiers d'entre eux et alors que le premier n'a été choisi par un tiers de l'effectif.

La moyenne générale des deux sujets s'élève à 10,44 et l'écart-type s'établit à 3,98.

Les notes s'échelonnent de 1 à 20.

23,6 % des candidats ont obtenus une note supérieure ou égale à 14/20, alors que 17,2 % n'ont pas atteint 7/20.

APPRECIATIONS GENERALES DES CORRECTEURS

Les correcteurs constatent que les copies non construites sont très rares, ce qui est



tout à fait encourageant. La méthode de la dissertation a été formellement appliquée dans presque tous les cas. Des correcteurs ont observé qu'on ne trouve pratiquement pas de copies « indignes », d'absence totale de connaissances ou d'un manque de plan. Les candidats avaient préparé l'épreuve avec sérieux.

Plusieurs remarques de correction reviennent fréquemment à propos des deux sujets :

D'abord la nécessité de bien définir les concepts utilisés : Équité et partage de la valeur ajoutée dans le premier cas, commerce international dans le second. Parfois, les définitions proposées sont trop imprécises ; voire fantaisistes. Les notions sont parfois considérées comme « allant de soi ».

Le second sujet contenait une référence explicite à l'histoire. Cela ne signifie pas de faire un récit ou de raconter tout ce que l'on sait sur le thème du sujet sans discernement. On n'attend pas du candidat le récit d'une question de cours ou la reproduction d'un corrigé.

Ne pas sacrifier la conclusion, elle permet de faire le point sur les acquis de la démonstration, voire d'ouvrir de nouvelles pistes de réflexion.

A propos de l'argumentaire, la multiplication de citations d'auteurs n'est pas une garantie de scientificité ou de rigueur du raisonnement. La dissertation est le résultat d'une réflexion personnelle.

Les défaillances de l'orthographe ont été sanctionnées par les correcteurs. La relecture attentive des copies est indispensable avant la fin de l'épreuve.

APPRECIATIONS DES CORRECTEURS ET ELEMENTS DE CORRECTION CONCERNANT LE SUJET 1

Analyse du sujet

Ce sujet pose la question de l'équité et associe l'économie à la sociologie.

Les candidats ont du définir « équitable » avec soin, lier la notion aux concepts de justice et d'inégalité et en développer les trois perspectives majeures : le partage équitable selon le mérite, selon les capacités et selon les besoins.

Il ne fallait pas non plus négliger les problèmes concrets que pose la mise en pratique du débat précédent. En effet le partage des richesses s'opère en deux temps : leur distribution via les marchés factoriels (partage salaire/profit) et le correctif par le système de redistribution lui-même.

Les publications statistiques de l'INSEE sur la concentration des hausses de revenus en France depuis 2002 sur les centiles de revenus les plus élevés pouvaient fournir une amorce à la réflexion, tout comme les constatations statistiques analogues valables pendant la période de croissance spectaculaire aux Etats-Unis lors des années 1990.



Toutefois, un tel point de départ ne devait pas conduire le candidat à assimiler l'équité avec la réduction d'inégalités, sans s'interroger sur ce qu'il faut entendre par réduction des inégalités.

Les candidats devaient soigneusement analyser les termes du sujet. Nombre de correcteurs ont déploré le manque de précision dans la définition de la notion d'équité. En ce qui concerne les fruits de la croissance il était possible de signaler que ceux-ci peuvent être réalisés grâce non seulement à des gains de productivité imputable au travail ou au capital, mais aussi grâce à des gains de productivité globale. Cela pouvait amener le candidat à rappeler que la croissance engendre des externalités positives dont les retombées ne sont pas imputables aux facteurs de production selon les règles retenues habituellement par les théories néoclassiques.

Les plans analytiques ont été les plus fréquents, mais près d'un tiers des candidats ont adopté un plan historique, avec une forte proportion de copies articulant la problématique autour de celles des auteurs de l'école régulationniste, insistant particulièrement sur la rupture des années 1970-80.

La notion d'équité a donné lieu à des débats particulièrement riches.

Une première piste de réflexion pouvait consister à se référer aux célèbres formules de K. Marx pour définir les principes socialistes (de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses mérites) ou communistes (de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins).

La discussion sur ce que doit être la justice sociale pouvait aussi être conduite. D'un côté des auteurs comme F. Hayek refusent la redistribution car elle contrevient aux règles du marché et favorise l'intervention de l'État : «... les rémunérations ne peuvent être qualifiées de justes ou d'injustes, même si elles peuvent décevoir... Elles sont le résultat d'interactions d'individus qui observent des règles abstraites.»

Le point de vue de J. Rawls (théorie de la justice) pouvait lui être opposé : Une société est juste s'il y a égalité des chances, si les libertés sont préservées et si les inégalités profitent aux plus défavorisés.

Les travaux d'A. Sen sur les conceptions de la justice pouvaient aussi aider un candidat à étayer ses propos. Dans ses travaux, Sen souligne les contradictions qu'entraîne la recherche de principes absolus de justice dans la répartition d'une richesse produite, tout en proposant de considérer comme équitable une société fondée sur le consensus démocratique, assurant à ses membres la possibilité de faire des choix de vie.

Autre vision, celle des Keynésiens qui préconisent une redistribution conduisant à une plus grande cohésion sociale. Le rapport Beveridge de 1942 développe les idées selon lesquelles un pays riche ne saurait tolérer l'indigence de certains citoyens et pour cela doit mettre en place un système de sécurité sociale destiné à combattre les «cinq grands maux» : pauvreté, insalubrité, maladie, ignorance, chômage.



Globalement cependant, la référence à ces débats a été trop peu utilisée par les candidats selon les correcteurs.

On n'attendait pas du candidat qu'il adopte une conception de l'équité au détriment d'une autre, mais qu'il fasse preuve de recul par rapport aux débats sur l'équité, qu'il dégage les diverses conceptions de la justice qui peuvent conduire à considérer comme équitable ou non telle ou telle forme de répartition des richesses produites.

Il fallait aussi se garder d'une vision normative, celle-ci débouchant souvent sur des conceptions moralisatrices. Une erreur fréquente a été également de considérer que le sujet portait seulement sur la question des inégalités.

Les candidats ont pu fournir des données chiffrées à l'appui de leur démonstration. Mais il convient de veiller à un certain réalisme des évaluations proposées. On note une certaine confusion entre partage de la valeur ajoutée et partage de l'excédent brut d'exploitation. Dans un discours du 5 février 2009, le président Sarkozy évoquait un possible partage des profits en trois tiers (actionnaires, investissement et salariés au titre de l'intéressement ou de la participation). Ces propos ont été repris certains candidats, mais déformés par d'autres qui ont appliqué ce partage à la valeur ajoutée...

Pour ce qui concerne le cas français, nous mentionnerons une étude de P-A Pionnier dans *Economie et Statistique* N°422 (2009). Le montant de la rémunération des salariés des SNF représentait en moyenne environ les 2/3 de la valeur ajoutée. Cette part était légèrement plus forte durant les trente glorieuses et ce jusqu'aux années 1980. Depuis un léger fléchissement est apparu et une stabilisation s'est opérée durant les années 1990 (68% de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs).

Les candidats pouvaient en outre montrer les différentes modalités nationales des préférences collectives et mettre en évidence l'évolution de la problématique depuis le XIXe siècle. Ainsi pouvait être opposées les pratiques des pays nordiques à celles des pays anglo-saxons.

Pour ce qui concerne les pays industrialisés, le cas français a souvent été privilégié en raison des débats qui se sont tenus sur le pouvoir d'achat des salariés et ont conduit à plusieurs rapports sur le partage de la valeur ajoutée (voir ci-dessous). Comme nous l'avons mentionné plus haut, il ressort de ces travaux que depuis la seconde guerre mondiale, la répartition entre la masse salariale et les profits a peu évolué (la part de l'excédent brut d'exploitation dans la valeur ajoutée est stable).

Ces questions pouvaient être traitées uniquement dans le cadre des pays développés à économie de marché. Cependant un élargissement aux pays en développement était possible.



Ce traitement du sujet impliquait de tenir compte de la répartition inégale de la production de valeur selon les territoires et évoquer les rapports inégaux entre les nations. La question de l'aide au PED pouvait également être mentionnée : la croissance dans les économies les plus industrialisées peut générer des transferts vers les pays moins favorisés (jusqu'à 1% du PIB de redistribution préconisée par la CNUCED).

Différentes lectures du sujet étaient possibles, ce qui permettait de bien discriminer les candidats.

Parmi les publications récentes sur ce thème, il est possible de mentionner le rapport du conseil d'analyse économique intitulé : *le partage des fruits de la croissance en France* de G. Cette, J. Delpla et A. Sylvain, publié en 2009. Les travaux de T. Piketty, notamment *l'économie des inégalités* ou *l'étude sur les hauts revenus en France au XX^e siècle*.

Autre références :

Le rapport de Jean-Philippe Cotis au président de la république sur le partage de la valeur ajoutée en mai 2009.

Un numéro de la revue Problèmes économiques N° 2979 du 30 septembre 2009 intitulé : partager les fruits de la croissance. Celui-ci reprend les principales contributions sur la question.

Un document très technique et précis : Economie et Statistique N° 422 (2009). Le partage de la valeur ajoutée en France 1949-2008 : aspects méthodologiques, Pierre-Alain Pionnier. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=2707

Site de l'observatoire des inégalités : [www. Inegalites.org](http://www.Inegalites.org)

Barème :

Notes de 0 à 07/20

Réponse inadaptée parce que le candidat ne comprend pas le sens du sujet, ou réponse confuse par défaut de problématique et/ou de plan clairs et rigoureux.

- Non repérage du sujet avec énoncé de généralités et de connaissances nulles ou très faibles : de 0 à 3
- Défauts de forme : construction et orthographe défailtantes, écriture illisible, nombreuses ratures.
- Le candidat n'a pas cherché à définir la notion d'équité
- Confond émotion et analyse : dénonce toute forme d'augmentation des inégalités comme inéquitable, et ne s'attarde pas à définir en quoi consiste l'augmentation des inégalités qu'il évoque.



- Ne cherche pas à préciser dans quel contexte historique se placent les situations qu'il évoque de partage (équitable ou non) des fruits de la croissance.
- Incapacité à proposer une problématique ou à se positionner relativement au sujet, absence de plan.

Notes de 8 à 14/20

Réponse bien centrée sur la notion d'équité du partage des fruits de la croissance, mais incomplète : ne retient qu'une conception de l'équité (soit le mérite, soit les capacités, soit les besoins). Oubli d'expliquer systématiquement ce qui permet de considérer telle ou telle forme de partage comme équitable ou non.

- Forme respectée (Introduction, 2 ou 3 parties bien identifiées, conclusion).
- Le candidat distingue les principes de répartition des richesses selon les forces du marché des principes de redistribution sans les analyser de façon précise. L'approche est restreinte.
- Il n'y a pas beaucoup d'illustration historique des propos pour montrer comment les différentes conceptions de l'équité s'incarnent dans des valeurs et normes collectives spécifiques selon les sociétés.
- Connaissance approximative des faits en matière de partage des revenus et des richesses dans les sociétés contemporaines.
- Approche théorique sommaire.

Notes au-delà de 15/20

Réponse adaptée, claire, où la réflexion est approfondie et synthétique.

- Le candidat prend bien en compte la pluralité des conceptions de l'équité ; les débats théoriques sur les conceptions des économistes de la justice sont utilisés.
- Le candidat expose des exemples précis d'évolution historiques du partage des richesses en période de croissance. Le candidat peut s'appuyer sur des exemples tirés de l'histoire des pays développés, mais aussi des relations entre pays développés et pays en développement.
- Discute des politiques de redistribution et des principes qui les légitiment.
- Propose une analyse très claire et globale où les exemples historiques sont bien choisis et précis.
- La démonstration est rigoureuse. Les approches théoriques sont riches et bien maîtrisées.



APPRECIATIONS DES CORRECTEURS ET ÉLÉMENT DE CORRECTION CONCERNANT LE SUJET 2**Analyse du sujet**

Ce sujet met en relation les échanges internationaux et les phénomènes de fluctuations économiques. La crise économique est une rupture des équilibres économiques et affecte les agents économiques d'une nation, la dimension internationale n'est pas immédiate. Les candidats ont dû bien cibler leur réflexion sur cette relation. Les crises peuvent avoir diverses origines : réelles, monétaires, financières, elles peuvent concerner des nations dominantes ou non. Ces différents aspects vont moduler l'effet des crises sur les échanges. Dès lors, il y a lieu de s'interroger : Le jeu des échanges commerciaux internationaux va-t-il ou non contribuer à diffuser la crise à l'échelle internationale ? L'ouverture internationale va-t-elle contribuer à subir la crise des autres ? Dans quelles proportions et à quelles conditions ?

Ce sujet ne comporte pas de limites chronologiques. Il est fait allusion dans l'énoncé aux enseignements de l'Histoire. La variété des exemples proposés et leur pertinence relativement à la démonstration ont permis de valoriser les bonnes copies.

Quelles expériences les pays ont-ils vécu depuis la révolution industrielle ? On a pu penser évidemment aux répercussions des crises de l'économie britannique au XIX^e siècle sur le reste du monde et en particulier aux relations avec ses colonies ou avec des pays à l'industrialisation à peine amorcée. La crise de 1929 aux États-Unis permettait de montrer les effets néfastes de la fermeture des frontières et les difficultés de renouer avec la croissance lorsque les échanges sont entravés. En 1973, c'est bien le commerce international des produits pétroliers qui a été à l'origine d'une crise économique qui s'est généralisé dans de nombreux pays. En 1997, la crise initiée en Thaïlande s'est diffusé à ses voisins d'Asie du Sud Est par le biais de leurs échanges réciproques. La crise actuelle débute aux États-Unis et se propage dans l'ensemble du monde, affectant ses principaux fournisseurs Europe, Chine et Japon.

Dans l'ensemble, les correcteurs ont constaté que les candidats avaient beaucoup de connaissances. Cependant un bon nombre a éprouvé des difficultés pour bien cerner le sujet. Les meilleures copies ont analysé les deux sens de la relation en intégrant une réflexion sur la possibilité ou non d'élaborer des leçons de l'histoire.

Attention aux plans chronologiques. De nombreux correcteurs ont relevé dans certaines copies une tendance à faire l'historique du commerce international. L'ensemble est alors plus descriptif qu'analytique. Un correcteur relève que des candidats juxtaposent dans leurs copies de longs « tunnels » sur la crise et/ou sur le commerce international, comme s'ils devaient à toute force caser leurs fiches de révisions sans avoir le moins du monde le souci de tenir compte des termes exacts du sujet. L'analyse des termes du sujet doit être soigneuse et entraîner un questionnement à partir duquel le candidat peut conduire une démonstration.



Les distinctions opérées sur la dimension «commerce international» ont été appréciées. Celui-ci pouvait être appréhendé du côté des marchandises ou des services : Pour les pays exportateurs, il s'agit d'une perte de débouchés, conduisant au fléchissement de la production et à l'apparition de chômage. Conséquence de l'affaiblissement des exportations, les services liés au commerce international sont également atteints : le fret, les assurances...

Il convenait d'éviter la confusion avec la notion de mondialisation : cela conduisait à des analyses sur la mobilité des capitaux et l'instabilité financière, très loin du sujet proposé.

La distinction entre crises conjoncturelles et crises structurelles pouvait également être utile. Un choc ponctuel qui modifie brusquement le rythme de croissance d'un ou plusieurs pays peut provenir d'une modification brutale de l'offre ou de la demande d'un produit à l'échelle internationale. Cela peut réciproquement affecter fortement le volume des échanges commerciaux internationaux. L'élargissement du commerce international à des pays de plus en plus nombreux accentue la pression concurrentielle sur les producteurs des pays qui s'adonnaient déjà au commerce international, et nécessite des restructurations de l'appareil productif qui alimentent des crises structurelles. L'existence d'une crise dans les anciens pays développés pouvait alors aussi être imputée au retard pris dans la spécialisation internationale du fait du maintien prolongé des économies développées derrière l'abri de barrières protectionnistes. Cela a pu expliquer, par exemple, l'ampleur des disparitions d'emplois dans la sidérurgie, la construction mécanique ou le textile en Europe occidentale ou aux Etats-Unis, du fait de l'émergence des producteurs asiatiques dans les années 1970.

Les modalités de diffusion pouvaient faire l'objet d'analyses précises :

Une crise économique au sein d'une nation peut se diffuser à l'échelle internationale à certaines conditions : le pays initiateur tient une place éminente dans les échanges mondiaux, la chute de ses importations fait chuter la production de nombre de ses fournisseurs : cas des Etats-Unis durant les années 1930 ou aujourd'hui. Si le pays est fortement impliqué dans un réseau d'échanges régionaux intenses, le ralentissement se transmet aussitôt aux partenaires immédiats : crise asiatique de 1997. On notera au fil du temps une tendance à la globalisation des crises, le commerce international jouant un rôle important de propagation. Ainsi, on pourra opposer les effets des crises dans les économies dominantes et celles qui n'affectent qu'une région. Ainsi la crise asiatique de 1997-98 aura certes un impact sur les relations commerciales en Asie du Sud Est, mais sans avoir les mêmes répercussions que la crise actuelle, initiée depuis le territoire américain.

Jean Charles Asselain dans son *Histoire économique du XX^e siècle* montre que la propagation de la crise des années 1930 s'est réalisée en plusieurs étapes : la disparition immédiate des sources de financement des déficits extérieurs des pays débiteurs



a entraîné dans l'année qui a suivi la contraction du commerce mondial (-19% entre 1930 et 1929). La chute des débouchés à l'exportation est venue ensuite, elle a pu être aggravée par les pratiques protectionnistes des pays clients. Les pays ont été diversement touchés : les exportateurs de matières premières ont été particulièrement vulnérables : Charles Kindleberger montre que la baisse dépasse 75% entre 1929 et 1932 pour de nombreux pays d'Amérique latine (Chili, Bolivie, Argentine).

Les candidats ont pu également observer la réaction des Etats : les gouvernements vont-ils mettre en œuvre des pratiques protectionnistes pour éviter la transmission de la crise d'un autre Etat et avec quel succès ? Au contraire, l'organisation internationale des échanges contribue-t-elle à en atténuer les effets ? Le rapport 2009 de l'OMC a mis l'accent sur les pratiques protectionnistes et s'inquiète de leur recrudescence sous des formes plus discrètes.

Les candidats qui se sont livrés à une description chronologique du commerce international mondial ou se sont égarés dans une description des pratiques protectionnistes des Etats ont été sanctionnés. Le sujet ne pouvait être réduit à l'opposition entre libre échange et protectionnisme.

Indications bibliographiques :

Asselain J.C (1995) *Histoire économique*, Presses FNSP

Gilles P. (2009) *Histoire des crises et des cycles économiques*, Armand Colin.

Kindelberger C. (2004) *Histoire de la spéculation financière*, Valor éditions

Krugman P. Obstfeld M. (2009) *Economie internationale*. Pearson education.

GATT, OMC Rapports sur le commerce mondial. (annuel) en particulier celui de 2009.

Site internet de l'OMC : www.wto.org

Site du centre d'études prospectives et d'informations internationales :

www.cepii.fr

Site du fonds monétaire international : www.imf.org, par exemple, différents articles de la revue : Finance et développement N° de mars et juin 2009, à propos de la crise récente.

Barème

Notes de 0 à 07/20

Réponse inadaptée parce que le candidat ne comprend pas le sens du sujet, ou réponse confuse par défaut de problématique et/ou de plan clairs et rigoureux.

- Non repérage du sujet avec énoncé de généralités et de connaissances nulles ou très faibles : de 0 à 3



- Défauts de forme : construction et orthographe défailtantes, écriture illisible, nombreuses ratures.
- Le candidat n'a pas pris en compte le lien «commerce international» et «crise».
- Confond narration et analyse : raconte l'histoire des crises économiques de manière caricaturale.
- Détournement du sujet pour traiter des pratiques protectionnistes
- Ne tient pas compte des limites chronologiques.
- Incapacité à proposer une problématique ou à se positionner relativement au sujet, absence de plan.

Notes de 8 à 14/20

Réponse bien centrée sur le lien « commerce international » et « crise », mais incomplète : Privilégie un aspect, par exemple, le commerce de marchandise ou le protectionnisme. Oubli d'une dimension importante du sujet ou tendance à proposer une réponse plutôt narrative.

- Forme respectée (Introduction, 2 ou 3 parties bien identifiées, conclusion).
- Le candidat définit les effets de la crise sur le commerce international et précise comment il a été possible de les réduire grâce à la coopération internationale. L'approche est restreinte.
- Différents effets des crises économiques sont distingués, mais de façon relativement imprécise quant à leur historique.
- Approche théorique sommaire.
- Dimension historique insuffisamment développée, trop centrée sur l'époque contemporaine.

Notes au-delà de 15/20

Réponse adaptée, claire, où la réflexion est approfondie et synthétique.

- Le candidat prend bien en compte «commerce international» et «crise», établit des distinctions entre les styles de crise et les modalités de transmission. L'illustration des propos par des exemples tirés de l'expérience des pays développés au programme (Etats-Unis, Allemagne, Japon, France) ou des pays émergents. La problématique est claire et l'argumentaire démonstratif, distinguant ce qui relève des débouchés, de ce qui relève des prix.
- Discute des politiques publiques pour limiter les effets des crises.
- Propose une analyse très claire et globale où les exemples historiques sont bien choisis et précis.
- La démonstration est rigoureuse. Les approches théoriques sont riches et bien maîtrisées.